

Bruxelles, le 15 décembre 2010,

L'association des paris mutuels européens, l'EPMA, a accueilli avec satisfaction les Conclusions sur «le cadre relatif aux jeux de hasard et aux paris dans les Etats membres de l'UE» qui ont été adoptées le 10 décembre 2010 par le Conseil Compétitivité de l'Union européenne.

Elle a néanmoins regretté qu'à cette occasion une mention particulière relative aux paris hippiques n'ait pas été faite ni que n'ait été explicitement évoquée la contribution importante des paris mutuels à la vitalité de la filière hippique dans les très nombreux pays où ils sont pratiqués (plus de 72% du volume des paris enregistrés sur les courses hippiques dans le monde).

L'EPMA s'est ainsi félicité que ces Conclusions :

- confirment le projet de la Commission européenne, même si l'adoption prochaine d'un « Livre Vert » ne soit pas encore annoncée, de mener une large concertation sur les jeux de hasard en ligne dans le marché intérieur en vue de favoriser une « *discussion approfondie* » sur les questions posées par ces activités;
- appellent les Etats membres, compte tenu de la nature transfrontière des différentes questions posées, à coopérer « *plus étroitement entre eux et, le cas échéant, avec des pays tiers* » ;
- enfin, imposent des analyses d'impact, y compris comme l'a toujours recommandé l'EPMA et ses membres, « *l'impact social sur la société et les effets sur la santé et le comportement des consommateurs* ».

L'EPMA a constaté par ailleurs avec satisfaction que le Conseil Compétitivité a relevé dans ses Conclusions que des jeux et paris peuvent évidemment ne pas avoir un caractère commercial ou exclusivement commercial.

Le Conseil évoque ainsi les loteries autorisées de manière temporaire ou permanente « à des fins caritatives ou philanthropiques » et se dit « conscient » que l'apport notamment des loteries d'Etat ou des loteries agréées par les autorités publiques compétentes, « joue un rôle important dans la société, par exemple en finançant des bonnes causes, directement ou indirectement, selon le cas ».

L'EPMA regrette que les Conclusions se bornent à indiquer que « certains Etats membres autorisent d'autres jeux de hasard à ces mêmes fins », sans faire valoir que les paris mutuels sur les courses hippiques reversent une partie des enjeux aux sociétés organisatrices de courses pour financer les dotations des courses mais aussi pour soutenir et encourager l'élevage équin et les nombreuses activités connexes.

Les membres de l'EPMA sont actifs dans 10 pays traditionnellement attachés aux courses hippiques et aux filières d'élevage (l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse). Ces opérateurs s'attachent à poursuivre leur soutien à la filière hippique en dialoguant avec les institutions européennes et nationales afin de réglementer le secteur des jeux et paris de manière efficace en respectant les consommateurs.

AB Trav. Galopp (ATG), Sweden - Fintoto Oy, Finland, German Tote GmbH, Germany - Société de la Loterie de la Suisse Romande Suisse - Foundation Norsk Rikstoto, Norway - Pari Mutuel Urbain (P.M.U.), France - Horserace Totalisator Board, Great Britain - Tote Ireland Limited, Ireland - Unione Nazionale Incremento Razze Equine (U.N.I.R.E.), Italy, Wiener Trabrennverein, Austria, WinRace, Germany.



Contact: Florence Gras – EPMA – European Pari Mutuel Association – Square de Meeûs, 40 – 1000 Brussels –
Tel : +32 2 401 61 65 –

e-mail : florence.gras@parimutuel-europe.org – www.parimutuel-europe.org